

tre mélodie qui résulte de certaines inflexions de voix, de l'accentuation, d'une sorte de déclamation plus colorée que la déclamation propre à la langue française. C'est elle seule qui peut s'adapter aux prières liturgiques sans en mêler ni répéter les phrases ou les mots et qui peut mesurer sa longueur à la durée de l'action. Lorsque cette mélodie est composée dans la tonalité musicale, elle peut être accompagnée par les combinaisons de contrepoint analogues à cette tonalité ; mais s'il s'agit de plain-chant conçu dans une tonalité toute différente, l'accompagnement doit se conformer à cette tonalité et ne pas introduire un dualisme compromettant par l'emploi de modulations et d'altérations de notes inusitées et défendues par ses principes constitutifs.

Voici quelles sont les principales conclusions de M. Duval :

1° N'admettre dans l'accompagnement du plain-chant d'autres notes ni d'autres demi-tons que ceux qui entrent dans la gamme de chaque mode.

2° N'employer le bémol au *si* dans l'une ou l'autre des parties, qu'afin d'éviter les fausses relations de triton et de quinte diminuée.

3° Appliquer à chaque partie juxtaposée à la partie principale, les règles de chant diatonique.

4° Ne faire usage que des accords consonnants.

5° S'interdire rigoureusement l'emploi du dièse à n'importe quelle note de la gamme, tant aux cadences finales que dans le cours d'une pièce et à n'importe quelle partie ; parce que ce signe d'altération n'appartient qu'au genre chromatique, et qu'il est complètement destructif du genre diatonique, à cause du demi-ton étranger qu'il viendrait introduire furtivement dans la gamme du mode où il serait employé.